



Conflit droit de visite grand père

Par ml40, le 25/01/2014 à 11:14

Bonjour.

J'aurai besoin de votre aide pour un conflit avec mon père, qui menace d'en venir à la justice pour voir mes filles (2,4 et 6 ans).

Je vais essayer d'être la plus brève possible. Mon père a trompé ma mère avec une fille d'exactement mon âge. S'en est suivi une grosse dépression pour elle (hôpital puis clinique psy...), séparation (divorce en cours), méchancetés, coups bas, paroles odieuses de mon père envers ma mère, et envers moi car je la soutiens à 1000%. Mes parents vivaient dans la maison familiale, héritée de mes grands parents paternels (donc sentimentalement très importante). En quittant le domicile, mon père a assuré laisser la maison à ma mère. Suite à ses problèmes de santé, j'ai dû aménager avec elle (avec toute ma famille) durant 4 mois, ce qui n'a apparemment pas plu.

Mon père venait tous les jours sur la propriété pour raisons professionnelle, mais sans jamais venir voir ses petites filles, qui le regardaient par la fenêtre. Il n'est revenu que 2 fois, en l'absence de ma mère, pour nous traiter comme des chiens, et nous hurler qu'il s'agissait de SA maison, qu'un jour il l'a récupérerait, que ça nous ferait bizarre... tout ça en présence de mes 2 dernières filles. La moyenne (3 ans à l'époque) en a cauchemardé pendant 6 mois. Malgré tout, je ne lui ai jamais interdit de les voir (nous vivons face à face, et avons des rapports très proches jusque là). Il a oublié l'anniversaire de la dernière, disant que ce n'était pas grave, à son âge on ne se rend pas compte. Il a ensuite oublié l'anniversaire de la seconde, sans excuse ni lui souhaiter en retard. Quelqu'un lui a fait pensé à l'anniversaire de l'aînée, il a osé lui demander ce que Papi devait lui acheter, devant sa soeur, sans un mot ni une excuse pour elle. Malgré tout, il continuait à les voir de temps en temps à mon domicile, ou en goutant en l'extérieur. Contrairement à ses engagements, il a expulsé ma mère et aménagé dans notre maison familiale avec sa "copine". A partir de là, tout s'est encore plus dégradé. Compte tenu de mes attaches sentimentales et de la façon dont il a agit, je lui ai clairement dit par texto (notre seul moyen de communication) que ma famille ne remettrait plus les pieds dans SA maison, et que je lui interdisait de présenter sa compagne à mes

enfants. il l'a mal pris, mais venait voir mes filles. Peu après Noël, il est venu chercher mes filles (enfin, quand je dis mes filles, ce sont les 2 plus grande, la petite il l'ignore presque) pour les amener chez lui chercher les cadeaux au pied du sapin. Il a agit de telle sorte que je n'ai pas eu mon mot à dire. Quand elles sont rentrées, elles m'ont avoué qu'il en avait profité pour leur présenter cette fille, malgré mon désaccord.

Il y a 2 jours, il m'a rappelé en demandant les filles (il n'appelle que pour ça, jamais pour prendre de leurs nouvelles, juste 1 fois par mois quand Mr a décidé qu'il voulait les voir). Je lui ai dit oui, mais seul et ailleurs que chez lui, vu qu'il m'avait encore une fois trahi la dernière fois. Il l'a très mal pris, m'insultant sur ma messagerie, me traitant de mauvaise mère car je refusait que mes filles rencontrent cette dame, alors que pour leur bien elles en avaient besoin, que je n'avais pas de conditions à lui imposer, que je lui interdisais de voir ses petites filles et qu'il n'allait pas en rester là. Il les a tout de même récupéré à l'école, mais contrairement à ce que je lui ai demandé, il les a amené chez lui.

Je ne lui jamais refusé une visite des filles, j'exige juste que ce ne soit pas chez lui et sans la présence de sa compagne, qui elle n'a aucun droit sur mes enfants.

Légalement, qui puis-je faire? Puis-je exiger une visite en lieu neutre et sous surveillance? Je ne veux pas priver mes filles de leur grand père (leur paternel est décédé cette année également) mais je refuse sa visite à elle.

Merci de m'aider s'il vous plait...

Par **cocotte1003**, le **25/01/2014 à 17:00**

Bonjour, il va falloir démontrer que la présence de cette femme n'est pas bonne pour vos filles car votre père reçoit qui il veut à son domicile. Le mieux serait que les visites est lieu chez vous. Vous lui envoyez une LRAR pour l'inviter deux, trois fois par an pour les anniversaires, Noël....., faites le en présence de personnes qui pourront témoigner qu'il voit ses petites filles, cordialement

Par **ml40**, le **25/01/2014 à 18:38**

Et moi, je ne peux pas décider des fréquentations de mes enfants? Le droit de grands parents, je veux bien. Mais les compagnons n'ont aucun droit. D'autant que la situation n'est pas clarifiée entre mes parents, le divorce loin d'être prononcé (donc elle n'a aucun statut). Mes filles sont encore bouleversées de beaucoup moins souvent voir leur grand mère... Et il les voit beaucoup plus souvent que ça. En moyenne une fois par mois, voir une fois toutes les 3 semaines, quand il daigne se manifester... Il va même les chercher à l'école, et peut les amener goûter en boulangerie, snack, fastfood... Je ne vais pas lui envoyer une LRAR à chaque fois????

S'il vient chez nous, c'est en coup de vent. Son téléphone sonne constamment, il est très pressé, donc les entend sans les écouter... Et n'en profite finalement pas beaucoup...